

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 4 AVRIL 2024

### N°2024-173 - IMPRESSION DU GUIDE TOURISTIQUE – OFFICE DE TOURISME

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Considérant que la Communauté de communes édite un guide touristique 2024 afin de promouvoir le territoire : patrimoine, activités de loisirs, sites à visiter, randonnées, liste des restaurants, aires de pique-nique et de jeux, animations estivales...

### LA PRESIDENTE DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La Présidente décide donc de signer le devis de la société OFFSET 5 pour un montant de 3 238,39 € H.T.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget annexe de l'Office de Tourisme.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 4 avril 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 04/04/2024